



Dossier de presse

Commission ad hoc retraites

07 février 2017 – Aiacciu

Propositions en faveur de la mobilité des retraités

CONTACT PRESSE : ANNE MARTINETTI-SQUARCINI

06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr



LA GENESE DE LA COMMISSION « RETRAITES »

Le 24 mars 2016, le Président de l'Assemblée de Corse recevait les représentants des unions syndicales et associations de retraités de Corse qui souhaitaient la mise en œuvre de mesures tendant à réduire les effets du surcoût dû aux transports pour les retraités.

Il s'agit là d'un sujet de préoccupation important, récurrent, pour la population de la Corse et qui pèse tout particulièrement sur les catégories les plus modestes.

Bien que cette problématique ait été abordée lors la précédente mandature, aucune mesure en ce sens n'a pu voir le jour.

C'est pourquoi le Président Talamoni a choisi de modifier la manière d'appréhender cette problématique, **faisant en sorte que l'Assemblée de Corse puisse formuler elle-même des propositions, en particulier dans ses domaines de compétence.**

Ainsi, le 14 avril 2016, sur proposition de son Président, Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse votait en faveur de la création d'une commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse.

SA COMPOSITION

La commission ad hoc réunit, sous la Présidence de Jean-Guy Talamoni, les présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse. Le Conseil exécutif y est également associé, ainsi que le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Corse.

SON OBJET

Les travaux de cette commission ont consisté, dans un premier, à procéder à un état des lieux et, dans un second temps, à élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un cadre de mesures adaptées.

Le premier domaine étudié par la commission « retraites » est celui de la mobilité des retraités.

La commission s'est réunie à deux reprises dans le courant de l'année 2016. Parallèlement, le Président de l'Assemblée de Corse s'est entretenu avec les différents syndicats représentant les retraités.

À terme, l'enjeu de la commission ad hoc est de créer **un dispositif pérenne pour lutter contre la précarité des retraités**, basé sur l'attribution d'une carte ouvrant droit à réductions ou facilités. Ainsi, au-delà des transports, le champ d'application de la carte pourra être étendu à la culture, la santé ou à l'alimentation. **Le dispositif est évolutif : il sera évalué et réajusté chemin faisant.**

LA REUNION DU 7 FEVRIER 2017

Après avoir travaillé avec les opérateurs de transport sur différentes solutions possibles dans l'aérien, le maritime et les transports terrestres, la commission a fait aujourd'hui état de son travail.

Une carte « retraité » sera attribuée par la CTC sous condition de ressources : revenu fiscal de référence (RFR) inférieur à 14 233 € (impôt sur le revenu 2014 – chiffres DRFIP) correspondant environ au SMIC mensuel.

- Pour les transports ferroviaires, les Chemins de Fer de la Corse proposent actuellement une réduction de 50% sur les grandes lignes pour les plus de 60 ans. Cette réduction sera étendue aux retraités titulaires de la « carte CTC » pour les lignes suburbaines.
- Pour les transports routiers (car), la commission propose d'inscrire la réduction pour les retraités (taux à définir) dans le Schéma Régional de Déplacement Intermodal qui sera présenté à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année 2017.
- Transport aérien : Air Corsica émettra 24 000 billets A/R à 95 € (au lieu de 160€) sur les trajets Corse-Marseille ou Nice.
- Transport maritime : La Méridionale et Corsica Linea émettront 6 000 billets A/R à 85€ (au lieu de 150€) sur les trajets Corse-Marseille.

La prochaine réunion de la commission retraites aura lieu le 21 février 2017.

Toutes ces mesures seront prochainement soumises à l'approbation de l'Assemblée de Corse.